



DEMANDE DE REMBOURSEMENT TRANSPORT SCOLAIRE 2025/2026

MON IDENTITE

Madame ☐

Monsieur ☐

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Mobile : _____

E-mail : _____

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe F ☐ M ☐

Etablissement : _____

Classe : _____

Le montant remboursé aux familles est en fonction du quotient familial, suivant la grille tarifaire ci-dessous et en application de la délibération du Conseil Municipal du 29 août 2019.

Quotient familial supérieur ou égal à 2000 €	Aucun remboursement
Quotient familial entre 710 € et 2000 €	50 % du montant payé soit 45,00 €
Quotient familial inférieur à 710 €	50 % du montant payé soit 22,50 €

Pièces à fournir

- La présente demande
- Justificatif de paiement de la carte de bus
- Quotient familial
- Un RIB

Formulaire à retourner par courrier ou à déposer à l'accueil de la mairie de Gassin
avant le 7 novembre 2025

**IMPORTANT : FOURNIR UN DOSSIER COMPLET PAR ENFANT
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE**